

IN EXTENSO PROVENCE

Société Anonyme au capital de 1 416 315 euros

958 2276

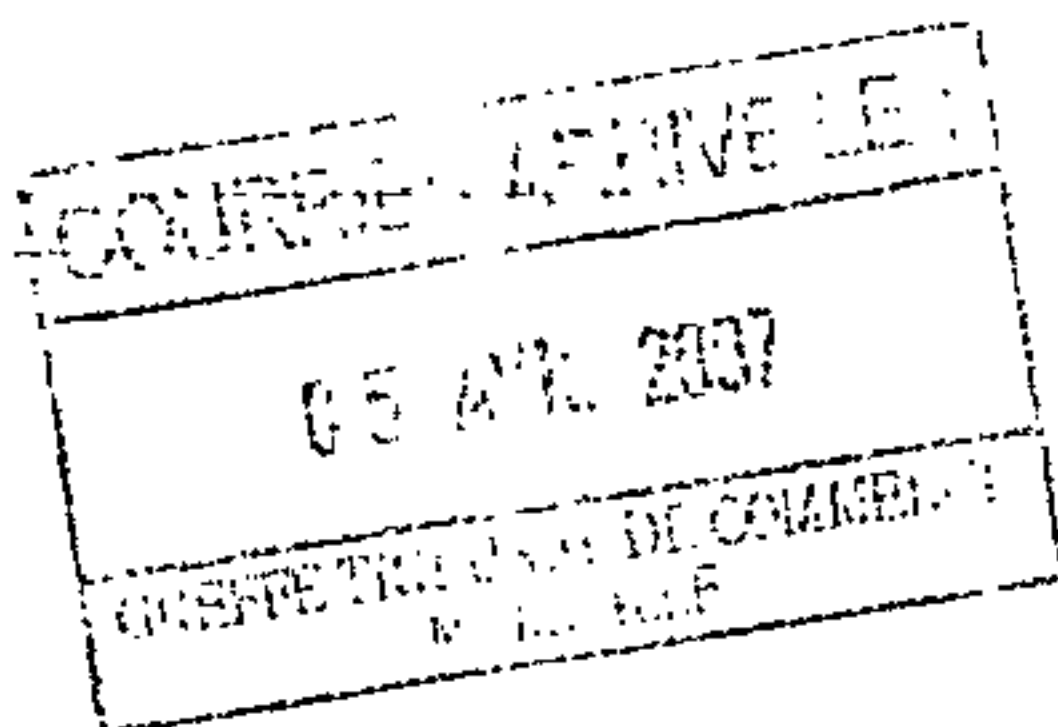
5447

13 AVR. 2007

EXTRAIT DES MINUTES DU GREF
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA
VILLE DE MARSEILLE ARRONDISSEMENT
DUDIT CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHÔNE.

10 Place de la Joliette - Les Docks - Atrium 10-4
13002 MARSEILLE
380 221 846 RCS MARSEILLE

000901
10 AVR. 2007



Monsieur le Président

Tribunal de Commerce de MARSEILLE
2 Rue Emile Pollak
13006 MARSEILLE

Le 2 avril 2007

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une requête aux fins de désignation d'un Commissaire aux apports dans le cadre des apports qui seront effectués par Monsieur Jacques RUINET d'une partie de sa participation dans la société BDO Marque & Gendrot au profit de la société IN EXTENSO PROVENCE.

Cette opération d'apport s'inscrit dans le cadre du rapprochement des groupes Deloitte et In Extenso d'une part et du groupe JMF/BDO Marque & Gendrot d'autre part.

Dans ce cadre, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir considérer la désignation, en qualité de Commissaire aux apports de :

- **Monsieur Roger REITER,**

Demeurant 1 Place Forbin, Haut du Cours Mirabeau, Aix-en-Provence (13100).

En raison de sa connaissance des Groupes Deloitte et In Extenso, de sa connaissance de l'opération de rapprochement avec le groupe JMF/BDO Marque & Gendrot, et de son expérience professionnelle, cette personne paraît pleinement à même de porter un jugement motivé sur les opérations d'apport projetées.

Nous déclarons que la personne dont le nom est suggéré ci-dessus n'est pas soumise à l'une des incompatibilités prévues à l'article L 822-11 du Code de commerce et par le décret du 23 mars 1967 et notamment, ne reçoit pas de rémunération ni d'honoraires de l'une ou l'autre des parties concernées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération respectueuse et dévouée.

IN EXTENSO PROVENCE

Daniel ALLIMANT

ORDONNANCE

NOUS, Denis VIANO, Vice-Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE,
assisté du Greffier,

VU la requête qui précède présentée par la société IN EXTENSO PROVENCE
Société Anonyme au capital de 1 416 315 euros Siège social: 10 Place de la Joliette - Les Docks
- Atrium 10-4, 13002 MARSEILLE et les causes y énoncées ;

VU l'article L.225-147 du Code de Commerce et les articles 64 et 169 du décret du
23 mars 1967,

DESIGNONS :

M . Monsieur Roger REITER, Demeurant 1 Place Forbin, Haut du Cours Mirabeau,
Aix-en-Provence (13100).

en qualité de Commissaire aux Apports, ayant pour mission de vérifier, sous sa responsabilité,
les apports faits par Monsieur Jacques RUINET d'une partie de sa participation dans la société
BDO Marque & Gendrot au profit de la société IN EXTENSO PROVENCE et d'en dresser
rapport ;

DISONS que les actes modificatifs seront déposés au Greffe du Tribunal de
Commerce territorialement compétent, conformément au décret du 30 mai 1984,

LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

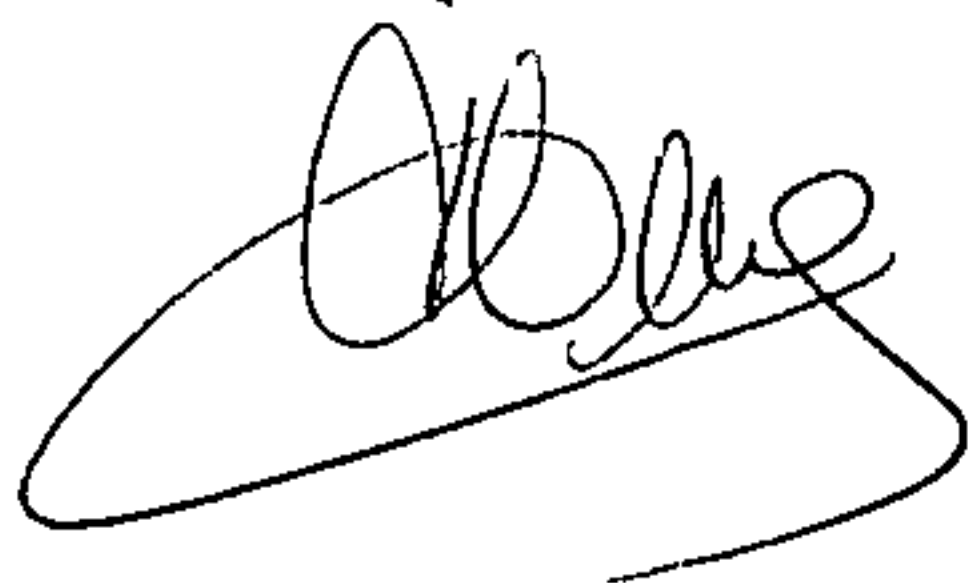
DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

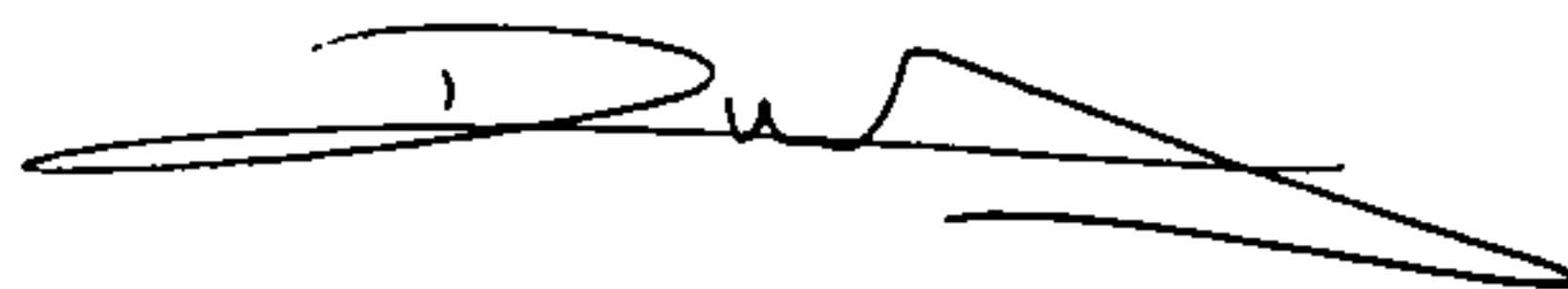
ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal.

Fait à MARSEILLE, le 12 avril 2007.

LE VICE-PRESIDENT.

Le Commis Greffier

Kun Fust




Denis VIANO

Pour EXPEDITION conforme
délivrée le : 13 AVR. 2007

Pour la S.E.L.A.R.L.
P/Un Greffier Associé

